

Droit des personnes et de la famille

Résoudre le cas pratique suivant :

Paul est dentiste de profession. Marié sous le régime légal avec Julie depuis 24 ans, il vit avec son épouse et leurs deux plus jeunes enfants (Pierre, âgé de 19 ans et Marie âgée de 16 ans) dans un confortable appartement estimé à 600.000 euros.

Dès son mariage, Julie a abandonné son emploi d'infirmière pour s'occuper de son foyer et des enfants. Or Julie, soucieuse en raison des absences fréquentes de son époux, a fouillé son ordinateur portable et a découvert des correspondances enflammées de Paul avec une maîtresse dans sa messagerie électronique. Elle les a imprimées immédiatement. Elle envisage le divorce. Mais elle aimerait savoir comment cela va se passer, ce qu'il en sera de sa situation financière, tout comme elle souhaiterait continuer à porter le nom de Paul car elle est très attachée à sa position sociale. Elle s'inquiète des effets du divorce à l'égard des enfants, Paul étant fâché avec Pierre : il n'a pas de bons résultats scolaires et va intégrer une formation en alternance en menuiserie.

Julie est également bouleversée car sa fille aînée, Camille, lui a fait part de son installation en ménage avec Sybille, qu'elle a connue lors de ses études. Surtout, les deux filles veulent se marier et adopter un enfant. Julie aimerait savoir si cela est possible.

Par ailleurs l'état physique et mental du père de Julie s'est dégradé au point qu'il va falloir le placer dans un établissement adapté. Or la pension de retraite de son père est trop modeste pour faire face au coût que cela implique. Mais sa mère lui rappelle que son père a hérité de terrains devenus constructibles. Peut-elle les vendre ? Sinon, comment assumer cette charge ?

Conseillez Julie.